ANNEXES

Annexe 1: TdR

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GENERALE DES PRODUCTIONS ET DE LA DIVERSIFICATION AGRICOLES

DIRECTION DES PRODUCTIONS D'EXPORTATION

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union - Discipline -Travail

ETUDE POUR LA PREPARATION D'UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ANACARDE

TERMES DE REFERENCE

Novembre 2011

Page 1/20

ETUDE POUR LA PREPARATION D'UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ANACARDE

ETU		OUR LA PREPARATION D'UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FIL CARDE	
1.	INFO	RMATIONS GÉNÉRALES	.3
	1.1.	Pays bénéficiaire	.3
	1.2.	Pouvoir adjudicataire	.3
	1.3.	Éléments d'information utiles concernant le pays bénéficiaire	.3
	1.4.	Cadrage de politique agricole	.4
	1.5.	Situation actuelle de la filière	
	1.6.	Programmes et projets en relation avec la filière anacarde	.5
	1.7.	Cadrage budgétaire	.6
DES	CRIPT	IONS DES PRESTATIONS	.7
	1.8.	Objectifs généraux	.7
	1.9.	Objectif spécifique	.7
	1.10.	Services demandés	7
	1.11.	Résultats à atteindre par le prestataire	0
2.	PROF	IL DES EXPERTS1	1
	2.1.	Expert principal 1 : Expert sénior économiste	1
	2.2.	Expert principal 2 : Expert sénior, spécialiste de la filière anacarde1	1
3.	LIEU	ET DUREE1	1
	3.1.	Période de démarrage1	1
	3.2.	Durée prévue	1
	3.3.	Calendrier prévisionnel1	1
	3.4.	Lieux des prestations1	3
4.	RAPP	ORTS1	3
	4.1.	Contenu1	3
	4.2.	Langue1	3
	4.3.	Calendrier de remise des rapports et des commentaires1	
	4.4.	Nombre d'exemplaire des rapports1	3
5.	INFO	RMATIONS ADMINISTRATIVES1	3
	5.1.	Interviews1	
	5.2.	Eventuelles limitations de sous-traitance	3
	5.3.	Langue du Contrat spécifique	
	5.4.	Demande d'une méthodologie succincte	
	5.5.	Présence d'un membre du management team pour le briefing	3
	5.6.	Autres types de coûts autorisés à prévoir sous "Remboursables"14	
		T. I.	

Version du 21/11/2011 Page 2/20

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Pays bénéficiaire

République de Côte d'Ivoire

1.2. Pouvoir adjudicataire

Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire

1.3. Éléments d'information utiles concernant le pays bénéficiaire

La Côte d'Ivoire a traversé une décennie de crises successives, mais la crise post-électorale de décembre 2010 à avril 2011, s'est achevée en laissant espérer le retour à une paix durable, à une vie socio-politique apaisée et en rétablissant les conditions pour une relance économique soutenue par les bailleurs de fonds.

Selon le rapport diagnostic du secteur agricole et la revue des programmes (janvier 2010) et les statistiques de l'Etude sur le Niveau de Vie de ménages (ENV 2008, INS), la situation économique récente du pays se résume comme suit :

La croissance du PIB est restée faible voire parfois négative durant la dernière décennie. De 4% sur la période 1997-1999, sa valeur moyenne est tombée à -1,3% sur la période 2000-2004 et remonte à 1,6% sur la période 2004-2008. Elle est en moyenne de 1,5% de 2006 à 2008.

Le PIB agricole représente 23% du PIB en 2008. La croissance du PIB agricole indique une contreperformance de l'agriculture durant les dernières années. De 4,7% sur la période 1997-1999, sa valeur moyenne est montée à 8% sur la période 2000-2004 et est tombée à -1,9% sur la période 2004-2008. Elle est en moyenne de 0,18% de 2006 à 2008.

L'incidence de la pauvreté indique une détérioration des conditions de vie des ménages depuis les années 90. Le taux de pauvreté en 2008 atteint 48,9% au niveau national, 62,5% en milieu rural et 29,4% en milieu urbain. En 1993, ces taux étaient respectivement de 32,3%, 42% et 19,3%. Les régions les plus touchées en 2008 par la pauvreté étaient celles du Nord (85%), Centre-Ouest (71%), Ouest (68%), Centre-Nord (66%), Centre (66%), Centre-Est (63%) et Nord-Ouest (60%).

La baisse de la compétitivité des filières agricoles traditionnelles (huile de palme, hévéa, café, cacao, coton, ananas, anacarde, mangue, banane), la baisse de production (coton, ananas) et le vieillissement des plantations de cultures pérennes constituent des causes essentielles de la réduction des revenus des populations rurales.

La dégradation de l'environnement, déjà peu maîtrisée avant la crise dans certains domaines (pollution de l'eau, déchets, déforestation), s'accélère suite à l'absence de mécanismes de contrôle dans de nombreuses zones, à l'appauvrissement de la population et à l'exploitation illicite de certaines ressources naturelles.

La Côte d'Ivoire reste, en dépit des crises traversées, un pays au potentiel économique significatif et qui assume encore le leadership économique de l'UEMOA, dont elle représente toujours environ 40% du PIB.

Page 3/20

1.4. Cadrage de politique agricole

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), adopté en janvier 2009, constitue le cadre de référence et de coordination des politiques économique, financière, sociale et culturelle. Le rétablissement d'un contexte apaisé favorise la relance du processus de sa mise en œuvre. Le DSRP réaffirme le rôle prépondérant du secteur agricole dans la croissance économique et la réduction des inégalités sociales. En effet, ce secteur occupe une frange importante de la population à travers les sous secteurs qui le composent (productions végétales, ressources animales et halieutiques, ressources forestières et fauniques). Le DSRP retient comme sous-axe stratégique la modernisation des secteurs du monde rural et l'intensification de l'agriculture. Il s'agit d'une part de créer des conditions favorables à l'amélioration de la productivité agricole (utilisation rationnelle des ressources en eau, vulgarisation de techniques culturales modernes, sécurisation foncière de l'occupation pacifique des terres) et d'autre part de renforcer la responsabilisation des acteurs économiques privés à travers l'amélioration de la structuration des filières et le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles. Pour atteindre ses objectifs relatifs au Développement rural, le DSRP estime nécessaire de mobiliser 1 787 milliards FCFA sur la période 2009-2015 (7 années).

La Côte d'Ivoire entend ainsi réaliser le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD1) qui est de réduire de moitié la pauvreté et la faim par rapport à son niveau de 1990. Ce défi cadre avec l'engagement des Chefs d'Etats et de Gouvernements pris en 2003 à Maputo avec l'adoption du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), sous l'égide du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), initiative de l'Union Africaine. En effet, les Chefs d'Etats et de Gouvernements, ont défini pour leur pays, le but collectif de réaliser un taux de croissance agricole annuel d'au moins 6% par la mobilisation du financement nécessaire, y compris l'allocation de 10% du budget national aux investissements agricoles.

L'instrument de mise en œuvre du PDDAA au niveau de l'Afrique de l'Ouest est la politique agricole commune (ECOWAP), qui a pour ambition d'assurer la sécurité alimentaire d'une population amenée à doubler d'ici à 2030 en s'appuyant prioritairement sur le potentiel de production et d'échange de la région. En somme, l'ECOWAP/PDDAA, fournit un cadre régional pour les processus impulsés au niveau des pays : les programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA). En Côte d'Ivoire, le **Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)** a été élaboré en mai 2010.

1.5. Situation actuelle de la filière

1.5.1. Contexte

L'anacarde est cultivé dans les régions du Nord, du Nord Ouest et du Nord Est de la Côte d'Ivoire où il constitue avec le coton les principales cultures de rente. La production est passée de 6 300 tonnes en 1990 à 370 000 tonnes en 2010 avec plus de 20% d'augmentation entre 2004 et 2010. Selon l'ARECA¹ l'augmentation résulte de l'augmentation des superficies en production plutôt que d'une augmentation de rendement. Le verger couvrait environ 420 000 Ha en 2005.

La Côte d'Ivoire est le premier exportateur mondial de noix brute de cajou. La plupart de la production est exportée en Inde (71%) et au Vietnam (28%).

1.5.2. Importance socio-économique de la filière anacarde

La production d'anacarde occuperait plus de 250 000 producteurs. Le revenu annuel moyen en 2006 est de l'ordre de 250 000 FCFA (source INTERCAJOU cité par GIZ 04/2010). L'anacarde génèrerait 122 millions d'euro de recette d'exportation annuellement.

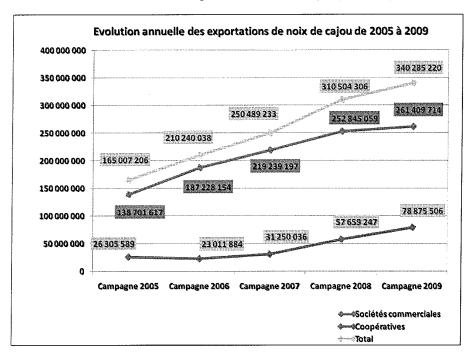
1.5.3. Systèmes de production

Le système de production est fortement dominé par la culture manuelle extensive. La taille des vergers des producteurs varie de 1 à 5 Ha. Il n'existe pas de centre de production de semences sélectionnées. Généralement, les trois premières années après plantation d'anacardier, des productions vivrières et de coton sont cultivées en association avec l'anacardier.

Page 4/20

¹ ARECA: Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde

Evolution annuelle des exportations de noix de cajou (2005-2009)



1.6. Programmes et projets en relation avec la filière anacarde

1.6.1. Programmes liés

Se référant au DSRP, le **Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)** définit des actions de développement indispensables pour réduire l'incidence de la pauvreté au niveau national et rural, à partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général, et du secteur agricole en particulier. Le PNIA a ainsi identifié les six grands programmes suivants :

- 1. Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles ;
- 2. Développement des filières ;
- 3. Amélioration de la gouvernance du secteur agricole ;
- 4. Renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture ;
- 5. Gestion durable des ressources halieutiques ;
- 6. Relance de la filière bois.

Le PNIA estime à 660 milliards FCFA le montant global des ressources nécessaires à ces 6 programmes sur la période 2010-2015.

Version du 21/11/2011 Page 5/20

1.7. Cadrage budgétaire

Au cours des dernières années, les dépenses de l'Etat dans le secteur agricole ont évolué comme indiqué dans le tableau suivant.

Dépenses de l'Etat dans le secteur agricole (en milliards FCFA)

			Rubriques budgétaires				
			011	012	013	014	01
Exercice budgétaire		Administration générale	Développement et promotion de l'agriculture	Formation et encadrement	Aménagement hydro-agricole	Autres investiss.* en milieu rural (FRAR,FIMR)	Agriculture et développement rural
2003	Réalisation	9,4	10,7	7,5	0,5	0,2	28,3
2004	Réalisation	9,1	4,6	8,7	2,5	1,2	26,0
2005	Réalisation	6,8	4,7	8,5	0,6	0,6	21,2
2006	Réalisation	6,8	14,3	8,3	1,3	0,3	31,0
2007	Réalisation	6,4	5,2	7,8	1,3	0,3	21,0
2008	Réalisation	9,2	3,4	8,3	2,2	3,3	26,5
2009	Réalisation	8,5	10,6	8,4	1,5	20,2	49,2
2010	Réalisation	9,2	10,8	8,3	4,0	6,8	39,1
2011	Budget	6,9	12,6	8,3	3,3	10,3	41,3

Source: SIGFIP-DGBF

Avec le processus de sortie de crise, il est attendu un redressement de la capacité d'investissement de l'Etat dans l'agriculture, pour les raisons suivantes : (i) la relance de l'économie devrait permettre d'augmenter les recettes fiscales et douanières ; (ii) le Gouvernement vise à atteindre le point d'achèvement PPTE en juin 2012, ce qui réduira significativement le service de la dette ; (iii) les bailleurs de fonds veulent soutenir le processus de sortie de crise et les ressources qu'ils mettront à disposition du Gouvernement augmenteront significativement lorsque le point d'achèvement PPTE aura été atteint.

Toutefois, il n'est pas certain à ce stade, que le budget des prochaines années pourra consacrer 10% de ces dépenses au secteur agricole, conformément à la déclaration de Maputo. La loi de Finances 2012 pourra nous donner des indications à cet égard.

Version du 21/11/2011 Page 6/20

DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS

1.8. Objectifs généraux

Les objectifs généraux sont de contribuer à :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim (OMD1)
- Assurer un environnement humain durable (OMD7)

1.9. Objectif spécifique

Proposer une stratégie pour le développement de la filière anacarde qui concilie l'amélioration du revenu des producteurs et la sauvegarde des ressources naturelles.

1.10. Services demandés

Les services demandés au consultant comportent trois volets: (i) Etat des lieux du secteur, (ii) Bilan et proposition des solutions techniques, réglementaires ou organisationnelles, (iii) Proposition(s) d'une stratégie pour le développement de la filière et iv) élaboration d'un plan d'action. Ils donneront lieu à la rédaction d'un rapport qui sera présenté à l'occasion de deux ateliers.

A : Etat des lieux de la filière

Les consultants mettront à profit les résultats des travaux des différents projets et études cités au point 1.6. pour établir le diagnostic du secteur.

A titre indicatif, le diagnostic sera orienté autour des points suivants :

Analyse de la recherche

- Les actions de recherche actuellement mises en œuvre au plan national et régional pour la mise à disposition de variétés de haut rendement;
- La mise au point de méthode de traitement contre les maladies de l'anacardier et de méthode de lutte contre les ravageurs;
- La mise au point d'itinéraires techniques ;

Analyse du système de production

- Description du système de production et sa place dans l'exploitation agricole parmi les autres productions (coton, vivrier,...)
- Coûts de production et marge brute par hectare pour l'anacarde et part de l'anacarde dans l'exploitation type.
- Identification des facteurs limitant ou favorisant l'intensification
- Conditions d'accès aux semences, intrants, équipements, services agricoles
- Contraintes liées à la maîtrise de la conservation des produits, chez le producteur
- Qualité de la production
- Normes ivoiriennes de la noix brute

Analyse du circuit de commercialisation

- Evolution de la production (statistiques de tonnages)
- Caractérisation des acteurs, de leurs organisations et identification d'éventuels acteurs dominants
- Organisation de la collecte et des circuits de commercialisation
- Description des conditions de transport et analyse des coûts de transport
- Etat des connaissances sur les flux géographiques: bassins de production, marchés intermédiaires, ...
- Condition d'accès au marché et aux informations de marché

Version du 21/11/2011 Page 7/20

Analyse de la transformation

- Capacité et évolution de la transformation artisanale;
- Capacité et évolution de la transformation industrielle;
- Synergie/partenariat entre les deux types de transformation;
- Transformation, stockage et conditionnement des produits, au stade de la commercialisation Consommation des produits dérivés;
- · Valorisation des sous produits.

Analyse des organisations de producteurs et transformateurs artisanaux

- Caractéristiques des organisations professionnelles de la filière production/exportation;
- Analyse du fonctionnement des organisations professionnelle de la filière;
- Stade d'intervention;
- Analyse et importance des fédérations/faitières;
- Analyse des synergies avec les organisations professionnelles d'autres filières notamment le coton

Analyse environnementale

- Analyse de la place du verger et de son évolution dans l'espace cultivable par rapport aux autres cultures vivrières et de rente;
- · Impact du verger sur l'environnement naturel

Financement des différentes activités de la filière

- les systèmes de financement de la production et de la commercialisation de la noix et des autres parties de l'anacarde;
- le système de financement de la transformation à des conditions adaptées (taux d'intérêts, différé, durée du crédit) aux PME/PMI;
- le financement des stocks à des conditions acceptables pour permettre le fonctionnement de l'unité industrielle durant toute l'année.

Etude des séries statistiques de prix

- Analyse et actualisation des différentes séries de prix (prix sur les lieux de production, prix de gros, prix FOB, prix international...) pour identifier, (1) les marges de commercialisation et (2) les tendances à moyen ou long terme, la structure de la chaine de valeur.
- Analyse et actualisation des taxes et de la parafiscalité.
- Analyse du mécanisme de fixation de prix

Bilans des programmes et projets étant intervenus dans le secteur depuis 10 ans

 Quels enseignements peut-on retenir en examinant les principaux résultats et acquis de ces programmes et projets en matière de pratiques agricoles améliorées, de techniques de conservation, et de transformation, d'outils d'aide à la commercialisation, etc.

Examen des dispositions légales ou réglementaires concernant le secteur

- Le consultant passera en revue toutes dispositions auxquelles sont soumis les producteurs, les transformateurs ou les acheteurs, en ce qui concerne, la conservation, la circulation, la sureté sanitaire:
- Il relèvera notamment les dispositions qui présentent des difficultés significatives de mises en œuvre, ainsi que d'éventuelles lacunes juridiques.

B : Bilans et propositions des solutions techniques, réglementaires ou organisationnelles

Le consultant établira un bilan des solutions techniques, réglementaires ou organisationnelles susceptibles de répondre aux contraintes des systèmes de production, du circuit de commercialisation et de la transformation. A cet effet, il pourra consulter les institutions de recherche agronomique ou les organismes d'encadrement agricole (ainsi que les projets de développement rural) et étudiera leurs productions documentaires.

Page 8/20

Le consultant proposera une classification de ces solutions techniques, réglementaires ou organisationnelles. Les solutions techniques, réglementaires ou organisationnelles seront présentées selon un format standardisé, facilitant les comparaisons et classifications.

Dans chaque cas, le consultant indiquera :

- La nature des solutions : technique, réglementaires, organisationnelle ;
- Le descriptif succinct de la solution envisagée ;
- · Les cibles et/ou les acteurs ;
- Les résultats attendus, en distinguant s'il y a lieu les résultats élémentaires (par exemple, une hausse de rendement) et les résultats globaux pour l'ensemble des acteurs susceptibles de mettre en œuvre la solution envisagée;
- L'impact potentiel sur le revenu des producteurs ;
- L'impact potentiel sur l'environnement naturel ;
- Les facteurs limitant l'adoption de la solution envisagée ;
- La forme d'intervention publique la mieux adaptée à la mise en œuvre d'une solution :
 - o Interventions directes à mettre en œuvre par l'Etat ou par des projets.
 - Mesures incitatives (budgétaires ou réglementaires) à prendre par l'Etat pour faciliter l'adoption de ces solutions par les acteurs privés ou pour améliorer l'environnement économique de leurs activités.
- L'analyse des coûts pour la mise en œuvre de la solution envisagée :
 - O Coûts individuels supportés par l'acteur qui la met en œuvre
 - Coûts collectifs supportés par l'Etat pour mettre en œuvre ou accompagner la mise en œuvre de la solution envisagée.

Dans les cas où ce sera possible, le consultant calculera le ratio de la valeur de l'impact potentiel divisée par les coûts collectifs, afin de pouvoir comparer l'efficacité potentielle des différentes formes possibles de l'intervention publique.

C. Proposition d'une stratégie pour le développement de la filière anacarde

Le consultant proposera une stratégie pour le développement de la filière anacarde qui concilie l'amélioration du revenu des producteurs et la sauvegarde des ressources naturelles. Il pourra également proposer des variantes, fondées sur des scénarios qu'il aura définis.

Dans tous les cas, il est attendu que ces propositions comprennent :

- une identification d'objectifs, fixés pour un horizon temporel donné
 (par exemple : objectifs de croissance, objectif de transformation, objectif de réduction de la
 vulnérabilité, etc.);
- une priorisation des solutions techniques, réglementaires ou organisationnelles à mettre en œuvre ou à promouvoir;
- des recommandations sur le mode d'intervention publique: promotion de l'initiative privée ou intervention publique directe à travers des projets et/ou des organismes parapublics. Il sera précisé si les interventions publiques déjà décidées (telles que les projets ACI-CI: African Cashew Initiative) sont suffisantes ou si elles doivent être complétées pour atteindre les objectifs de croissance.

Version du 21/11/2011 Page 9/20

Dans la définition des objectifs et horizons temporels de la politique de la filière anacarde, le consultant étudiera la façon de prendre en considération l'Objectif du Millénaire pour le développement 1, cible 1A et B: "Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour " et "Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif".

Sur le plan financier, toute proposition de politique sectorielle devra prendre en considération deux aspects : la planification et la programmation.

Dans une optique de planification, le consultant devra produire une estimation du montant des besoins financiers nécessaires à la réalisation des objectifs aux échéances retenues.

Dans une optique de programmation, le consultant devra indiquer comment se rapprocher le plus près possible de ces objectifs, en utilisant au mieux les ressources disponibles.

Pour ce faire, le consultant donnera une estimation des ressources financières qui pourraient être mises à disposition de la filière sur les 10 prochaines années :

- Ressources budgétaires de l'Etat ;
- Cotisations professionnelles (notamment à travers le FIRCA);
- Intentions des bailleurs de fonds ;

En tenant compte de ce cadrage financier, il produira

 une clé de répartition des ressources financières, qui permette de fixer des arbitrages entre les différentes solutions techniques, réglementaires ou organisationnelles, les différents modes d'intervention publique.

Toute proposition de stratégie de développement de la filière anacarde devra être présentée dans une formulation compatible avec le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA - PID), dont elle précise la mise en œuvre, et dans le souci de faciliter le dialogue entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et ses partenaires techniques ou financiers.

D. Formulation d'un plan d'action

Les propositions des consultants seront précisées par un plan d'action

Les Consultants n'oublieront pas de déterminer le coût des différentes activités ou composantes retenues. Ils proposeront un mécanisme de financement des activités, plans ou programmes retenus en indiquant leur répartition par intervenant (Etat, ONG, bailleurs de fonds, etc.). le prestataire préparera les documents de projet d'activités (sous forme de fiches projets).

Ils identifieront aussi les indicateurs de suivi-évaluation des plans et programmes proposés.

1.11. Résultats à atteindre par le prestataire

Le prestataire devra remettre un rapport restituant les services effectués et comportant 4 parties : (i) Etat des lieux du secteur, (ii) Bilan et proposition des solutions techniques, réglementaires ou organisationnelles et (iii) Proposition(s) d'une stratégie pour le développement de la filière et iv) élaboration d'un plan d'action.

Le consultant devra également organiser deux ateliers pour présenter la version provisoire du rapport. Le premier atelier portera sur les parties (i) et (ii). Le second atelier sur la partie (iii). Pour chacun de ces ateliers, la liste des invités, ainsi que leurs invitations seront établis par le maître d'œuvre de l'étude². Cette liste comportera au maximum 30 personnes.

Version du 21/11/2011 Page 10/20

² Voir section 6.7. Il s'agit de la DGPDA du ministère de l'Agriculture.

2. PROFIL DES EXPERTS

Le consultant devra proposer une équipe comprenant un économiste et un spécialiste de la filière anacarde.

2.1. Expert principal 1 : Expert sénior économiste

Qualifications et compétences :

Economiste ou agroéconomiste, avec un diplôme de niveau supérieur ou égal à BAC + 5 ou équivalent.

Expérience professionnelle générale :

Il/elle devrait justifier au moins 10 ans d'expérience dans les domaines de l'analyse économique, de la macro-économie et de l'économie du développement.

Expérience professionnelle spécifique :

Il/elle devrait avoir une expérience confirmée dans l'analyse des filières agricoles et dans la conception de politiques sectorielles en Afrique sub-saharienne. Il/elle devra avoir réalisé au moins un projet similaire. La réalisation de travaux concernant la côte d'Ivoire serait un atout.

Connaissances linguistiques

Il/elle aura une excellente maîtrise du français (oral et écrit).

2.2. Expert principal 2 : Expert sénior, spécialiste de la filière anacarde

Qualifications et compétences :

Agronome, Agroéconomiste avec un diplôme de niveau supérieur ou égal à BAC + 5 ou équivalent

Expérience professionnelle générale :

Il/elle devra avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'étude des filières agricoles en Afrique sub-saharienne.

Expérience professionnelle spécifique :

Il devra justifier d'une expérience dans la filière anacarde en Afrique de l'Ouest. Il/elle devra avoir réalisé au moins un projet similaire. La réalisation de travaux concernant la côte d'Ivoire serait un atout.

Connaissances linguistiques

Il/elle aura une bonne maîtrise du français (oral et écrit).

3. LIEU ET DUREE

3.1. Période de démarrage

La période prévisionnelle de démarrage de la prestation est janvier 2012.

3.2. Durée prévue

Pour chacun des deux experts, il est prévu 64 jours de prestations.

La durée maximum de la période d'exécution de ces prestations est estimée à 180 jours.

3.3. Calendrier prévisionnel

Le tableau ci-après résume les jours à prester.

Version du 21/11/2011 Page 11/20

Calendrier prévisionnel :			cun des 2 erts	Remise des rapports
		Jours	Per	
Phase I		prestés	diem (***)	
1ère mission en Côte d'Ivoire				
Voyage international (**) - Aller	Dim 08/01	1	1	
Briefing Comité de suivi	Lun 09/01	1	1	
Collecte de données, enquêtes, réunions		4	4	
Mission terrain	Sam 14 au Sam 28/01	10(*)	10	
Elaboration rapport provisoire, parties (i) et (ii).	Dim 29 au Ma 07/02	7	10	
Préparation atelier de validation	Me 08/02	1	1	Rapport provisoire parties (i) et (ii)
Atelier de validation	Jeu 09/02	1	1	
Voyage international retour (**)	Vendredi 10/02	1	1	
Elaboration rapport final, parties (i) et (ii).		2	Hors CI	Rapport final provisoire et définitif parties (i) et (ii) avant début Phase II
TOTAL 1		28	29	
Phase II				
Formulation de la stratégie de développement et du plan d'action		15	Hors CI	
2ème mission en Côte d'Ivoire				
Voyage international (**) - Aller	Dim 04/03	1	1	
Briefing Comité de suivi	Lun 05/03	1	1	Synthèse des propositions et sujets à clarifier
Collecte de données, enquêtes, réunions et rédaction.	Ma 06 au Lun 12/03	5	7	
Adaptation de la stratégie et plan d'action	Mar 13/03 au vend 23/03	9	11	Rapport provisoire partie (iii)
Préparation atelier de validation	Lun 19/03	1	1	
Atelier de validation	Mar20/03	1	1	
Voyage international (**) - Retour	Mer 21/03	1	1	
Finalisation des parties (i) et (ii) du rapport		2	Hors CI	Rapport final provisoire et définitif parties (iii)
TOTAL 2		36	23	
TOTAL 1+2		64	52	

^(*) en mission à l'intérieur du pays les week ends et jours férié permettent de se déplacer d'un site à un autre et sont considérés comme travaillés.

(**) pour non résident

(***) pour non résident ou résident hors Abidjan (> 50 km).

Page 12/20

3.4. Lieux des prestations

La base opérationnelle de la mission sera Abidjan. Toutefois, le consultant effectuera des missions à l'intérieur du pays pour rencontrer les acteurs de la filière (producteurs, organisations professionnelles, projets, pisteurs, acheteurs, grossistes, transformateurs,....).

4. RAPPORTS

4.1. Contenu

Le contenu des rapports devra couvrir l'ensemble des points indiqués aux sections 2.3 et 2.4. En outre, les annexes des rapports devront notamment comporter :

- Les termes de référence de l'étude
- Les tableaux des statistiques exploitées dans le cadre de cette étude
- Les références bibliographiques des documents consultés ou cités
- Les références juridiques des textes législatifs ou réglementaires consultés
- La liste des personnes rencontrées dans le cadre de cette étude

4.2. Langue

Les rapports seront rédigés en français.

4.3. Calendrier de remise des rapports et des commentaires

Le calendrier de remise des rapports est intégré au calendrier prévisionnel, au point 4.3.

Un exemplaire de chaque rapport sera transmis à la Délégation de l'Union Européenne (DUE) (Autorité contractante) et les autres exemplaires au MINAGRI (Maître d'œuvre), qui à son tour les communiquera aux autres membres du comité de suivi pour examen

Le Maître d'œuvre, le Ministère de l'Agriculture à travers la Direction Générale des Productions et de la Diversification Agricoles (DGPDA) transmettra la synthèse des observations du comité de suivi sur les rapports provisoire endéans 15 jours. Il approuvera les rapports finaux définitifs endéans 10 jours.

4.4. Nombre d'exemplaire des rapports

Les rapports seront présentés en 10 exemplaires. Un (01) exemplaire sera transmis à la Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire et neuf (09) exemplaires au MINAGRI. Le cabinet fournira également une version électronique de l'ensemble des rapports.

5. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

5.1. Interviews

Aucun interview des experts n'est prévu.

5.2. Eventuelles limitations de sous-traitance

La sous-traitance n'est pas envisagée.

5.3. Langue du Contrat spécifique

La langue du contrat spécifique est le français.

5.4. Demande d'une méthodologie succincte

Aucune méthodologie n'est demandée.

5.5. Présence d'un membre du management team pour le briefing

Sans objet

Page 13/20

5.6. Autres types de coûts autorisés à prévoir sous "Remboursables"

- Les perdiems pour les experts non résidents et résidents lorsqu'ils sortent d'Abidjan (>50 km);
- Les vols internationaux et frais de visas ;
- Les transports locaux pour les missions hors d'Abidjan : location de véhicule, chauffeur et carburant;
- Ateliers de restitution les devis liés à cette rubrique seront soumis à la Délégation de l'Union Européenne pour approbation³. Pour chaque atelier, les coûts éligibles sont les suivants :
 - Location d'une salle climatisée avec sonorisation et rétroprojecteur ;
 - Deux pauses café et un repas, pour 30 personnes au maximum ;
 - Multiplication d'un aide mémoire par atelier avec quelques feuilles additionnelles pour prise de note;
 - Frais éventuels pour couverture par la presse écrite.

5.7. Divers

Pour la présente étude, l'autorité contractante est la Délégation de l'Union Européenne (DUE) en Côte d'Ivoire. La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Ordonnateur National Suppléant du FED, qui représente l'administration ivoirienne dans les relations avec la DUE. La Maîtrise d'œuvre sera assurée par le Ministère de l'Agriculture à travers la Direction Générale des Productions et de la Diversification Agricoles (DGPDA).

Un comité de suivi sera mis en place sous la présidence de la DGPDA pour assurer le suivi de la mission et sera composé de représentants de l'ONS, de la DUE, du Ministère de l'Agriculture, ainsi que toute personne ressource identifiée par la DGPDA dans l'Administration, la société civile ou les organismes intervenant dans le secteur agricole et particulièrement dans la filière anacarde.

³ Dans un délai permettant des modifications avant approbation définitive par la DUE.

ANNEXES

Version du 21/11/2011 Page 15/20

ANNEXE 1 - Cadre institutionnel de la filière anacarde

Le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI)

Le MINAGRI a été organisé par le décret 2006-71 du 26 avril 2006, puis par le décret 2008-183 du 22 mai 2008 de la manière suivante au niveau central:

a) Le Cabinet.

- b) Les services et directions rattachées au Cabinet. Les services rattachés sont : i) l'inspection générale, ii) le service des affaires juridiques, iii) le service de la communication et des relations publiques, iv) le service de la promotion de l'agriculture. Les directions rattachées sont les suivantes : i) la direction de la coopération internationale Agricole, ii) la direction des affaires financières et du patrimoine, iii) la direction des ressources humaines et de la formation.
- c) Les directions générales. Elles sont au nombre de trois à savoir : i) la Direction Générale des Productions et de la Diversification Agricoles (DGPDA), ii) la Direction Générale du Développement Rural (DGDR), iii) la Direction Générale de la Planification, du Contrôle des Projets et des Statistiques (DGPPS).

Les directions impliquées dans la mise en œuvre des projets concernant le secteur vivrier sont : (i) la Direction des Productions Alimentaires et de la Diversification Agricole (DPAD) de la DGPDA, qui a en son sein, le service officiel des semences, en charge de la certification des semences et de la mise en œuvre de la politique semencière; (ii) la Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité (DPVCQ) de la DGPDA ; (iii) la Direction de la Valorisation des produits (DPV) de la DGPDA ; (iv) la Direction des Aménagements Ruraux et de la Modernisation des Exploitations (DARME) de la DGDR qui est en charge de la planification et du suivi des aménagements hydro-agricoles ; (v) la Direction de la Planification et de la Programmation de la DGPPS ; (vi) la Direction de l'Evaluation et du Contrôle des Projets de la DGPPS ; (vii) la Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique de la DGPPS, qui produit les statistiques sectorielles ; (viii) la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP), qui est l'un des acteurs majeurs de la dépense dans le cadre du SIGFIP.

Les services extérieurs du MINAGRI sont organisés en : i) Directions Régionales de l'Agriculture (DRA), ii) Directions Départementales de l'Agriculture (DDA) dans les régions et les départements. Les directions régionales et départementales représentent le MINAGRI dans leurs circonscriptions respectives et exercent les attributions du ministère au niveau déconcentré. A ce titre, elles sont partie prenantes, notamment pour les fonctions de suivi évaluation, dans tous les projets de développement rural qui couvrent leurs territoires de compétence.

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA)

Le FIRCA est un instrument professionnel au service des filières de production et des pouvoirs publics chargé de financer les programmes de recherche appliquée, de conseil agricole, de formation aux métiers et de renforcement des capacités des organisations agricoles et forestières. Le FIRCA est une personne morale de droit privé de type particulier, définie par la loi 2001/635 du 9 octobre2001 instituant les Fonds de Développement Agricole et par le décret 2002-520 du 11 décembre 2002 portant création et organisation du FIRCA.

Le FIRCA intervient dans le financement des domaines suivants : i) la recherche agronomique et forestière, ii) la vulgarisation, l'animation et l'information, iii) le conseil technique et le conseil de gestion aux exploitations, iv) le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles.

Les sources de financement proviennent des : i) cotisations professionnelles des filières, ii) les subventions de l'Etat, iii) les contributions des partenaires au développement à travers des crédits ou des dons. Le FIRCA est administré par un Conseil d'Administration composé de représentants de la profession (26) et de l'Etat (8). La direction exécutive est dirigée par un Directeur Exécutif assurant la coordination de l'ensemble de la gestion des ressources et des programmes.

Page 16/20

Les sources de finance du FIRCA sont des taxes parafiscales prélevées sur les exportations de noix brutes (les prélèvements ont commencé en 2005 a raison de 2 FCFA/kg de noix brute exportée mais ont été réduits à 1 FCFA/kg).

Le mode d'intervention du FIRCA s'appuie sur le recours systématique à des prestataires de service de qualité et préalablement agréés, un suivi évaluation participatif des programmes en relation avec les bénéficiaires et les prestataires de service.

• Le CNRA (Centre National de Recherche Agricole) et l'ANADER (Agence nationale pour le développement rural), chargés respectivement de la recherche et du conseil aux producteurs, ne sont intervenus que de façon très marginale dans le secteur. A l'opposé des autres grandes filières agricoles, l'anacarde n'a fait l'objet d'aucun programme de recherche (sélection variétale, itinéraires techniques...). De même, seules des ONG comme INADES et Rongead, et certains transformateurs (SITA) apportent un conseil aux producteurs (gestion des transactions commerciales, amélioration de la qualité de la matière première, transformation artisanale).

L'ARECA

L'ARECA est une société d'Etat créée par décret N° 2002-449 du 16 septembre 2002. En application des dispositions de l'ordonnance N° 2002-448 du 16 septembre 2002 fixant le cadre organisationnel des filières coton et anacarde. Elle est régie par la loi N° 97-519 du 04 septembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat. L'ARECA est placée sous la tutelle économique et financière du Ministère de l'Economie et des Finances.

L'administration est assurée par un conseil d'administration de sept (7) membres représentant les Ministères de l'Agriculture (2), la Primature (1), le Ministère de l'Economie et des Finances (1), le Ministère du Commerce (2), le Ministère de l'Industrie et du Secteur Privé (1)

La Direction Générale est assurée par un Directeur exécutif nommé par le Conseil d'Administration.

Les missions de l'ARECA sont reprises ci-après:

- Elaborer le cadre réglementaire et contractuel d'exercice des activités dans les filières coton et anacarde:
- Veiller à la mise en place d'un système de commercialisation et d'un mécanisme de fixation du prix;
- Définir les conditions d'exportation et d'approvisionnement des industries locales;
- Assurer une concurrence loyale entre les différents opérateurs;
- Prendre des sanctions contre tous manquements;
- Assister le Gouvernement dans l'identification et la mise en œuvre de projets de développement des deux filières;
- Participer pour le compte du Gouvernement aux réunions et négociations internationales sur ces deux produits.
- ACE (Audit Contrôle et Expertise) est une entreprise privée chargée par l'ARECA du contrôle de la qualité et de la quantité des exportations d'anacarde (et d'autres produits agricoles). ACE a été contracté de gré à gré. Ses performances, ainsi que le coût de ses prestations, sont de plus en plus critiqués par les operateurs prives. En particulier, le contrôle sur la qualité déclarée des noix exportées, et donc sur leur prix, a été particulièrement inefficace non-seulement a cause de la difficulté d'exercer ce contrôle sur un produit ou l'on rencontre jusqu'à 33 différentes qualités, mais encore parce que ses contrôles sont effectués au moment de l'exportation, alors que les contrats entre vendeurs et acheteurs ont déjà été finalisés.

L'INTERCAJOU

L'interprofession a été créée par l'ordonnance 2002/448 du 16 septembre 2002 avec pour responsabilité de gérer les activités commerciales du secteur sur une base consensuelle : définir les règles du jeu, gérer les biens communs de la filière et susciter un consensus sur des problèmes importants pour son développement.

Version du 21/11/2011 Page 17/20

INTERCAJOU a pris le relais en 2007 de l'OTIFA (Organe Transitoire de l'Interprofession de la filière anacarde). En face de l'ARECA responsable des fonctions régaliennes de réglementation de la filière, Intercajou rassemble les principaux acteurs privés du secteur: les agriculteurs, les industriels et les exportateurs. La constitution d'INTERCAJOU le définit comme une organisation mise en place par les opérateurs du secteur avec l'aide et sous l'autorité du gouvernement pour protéger l'ensemble des intérêts du secteur. L'INTERCAJOU est responsable de (i) la concertation entre les acteurs de la filière, (ii) la représentation des intérêts de ces acteurs auprès de l'Etat, et (iii) la gestion des biens communs de la filière dans le cadre de règles du jeu clairement acceptées et de relations contractuelles entre les différents membres de la profession. Elle est en particulier responsable de la détermination du prix bord-champ des noix brutes et du prix des produits dérivés. La faiblesse des organisations de producteurs, le poids disproportionné des exportateurs (dont certains représentent en fait les intérêts d'acheteurs étrangers) et l'existence d'operateurs privés puissants au niveau de certaines régions du pays a rendu l'émergence d'une véritable interprofession difficile. Cela parait justifier la présence de l'Etat, tout au moins dans le moyen terme, dans la gestion du secteur, pour protéger les intérêts des producteurs qui sont encore le maillon faible de la filière.

La figure 2.2.1 The actors in the cashew value chain de la p 26 de Analysis of the Cashew Sector Value Chain in Côte d'Ivoire (ACi – GIZ 04/2010) donne également un aperçu synthétique des acteurs de la filière

Version du 21/11/2011 Page 18/20

ANNEXE 2 - Projets intervenants dans le secteur

La figure 3.2.1 General summary of projects and programmes implemented in the sector de la p 67 de Analysis of the Cashew Sector Value Chain in Côte d'Ivoire (ACi – GIZ 04/2010) donne un aperçu synthétique des projets et programmes en cours dans la filière

A cette liste il convient d'ajouter : African Cashew Initiative qui est mis en œuvre dans 5 pays africain et qui a démarré en octobre 2009 en Côte d'Ivoire. Ce projet est mis en œuvre en Côte d'Ivoire par la GIZ. Il a pour objectif d'appuyer 50 000 producteurs d'anacarde et de créer au moins 3 400 emplois supplémentaires dans des unités de transformation à rénover ou bâtir.

INADES FORMATION /RONGEAD vient d'achever un projet sur un système d'information sur les prix de l'anacarde.

D'autres études ont été initiées par différents acteurs dont la Banque Mondiale (compétitivité de l'anacarde), le FIRCA (le diagnostic des OPA).

Version du 21/11/2011 Page 19/20

Annexe 3 - Structure du PIB

	2005	2006	2007	2008	2009	2010 р
PRIMAIRE	2 036 048	2 105 934	2 144 500	2 460 015	2 752 268	2 929 339
AGRICULTURE VIVRIERE	1 188 048	1 204 216	1 240 609	1 422 709	1 513 762	1 630 322
AGRICULTURE D'EXPORTATION	603 838	647 319	641 131	769 919	968 558	1 009 238
PRODUCTIONS ANIMALES	173 421	182 131	188 370	195 844	208 420	223 823
SYLVICULTURE (FORET)	70 741	72 268	74 390	71 543	61 527	65 957
SECONDAIRE	2 056 198	2 190 352	2 268 999	2 645 951	2 692 585	2 765 290
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	584 889	572 913	621 723	701 017	872 065	I 007 235
IND. EXTRACTIVES ou PETROLIERE	443 381	547 000	513 514	794 439	656 054	561 220
AUTRES INDUSTRIES	1 027 928	1 070 439	1 133 762	1 150 495	1 164 466	1 196 835
TERTIAIRE	3 982 519	4 043 047	4 263 102	4 634 973	4 810 009	4 914 663
PIB au coût des facteurs	8 074 765	8 339 333	8 676 601	9 740 939	10 254 862	10 609 292
Droit et taxe à l'importation+TVA	936 990	968 575	1 073 428	1 107 101	1 224 454	1 301 594
PIB	9 011 755	9 307 908	9 750 029	10 848 040	11 479 316	11 910 887

NB : Données provisoires pour 2010

Source : INS / DSSE / Division Comptabilité nationale

	Moyenne 2005-2010	Part dans le PIB au coût des facteurs	Part dans le PIB
PRIMAIRE	2 404 684	25,9%	23,2%
AGRICULTURE VIVRIERE	1 366 611	14.7%	13,2%
AGRICULTURE D'EXPORTATION	773 334	8,3%	
PRODUCTIONS ANIMALES	195 335	2,1%	1,9%
SYLVICULTURE (FORET)	69 404	0,7%	tourness or a source and Grandson
SECONDAIRE	2 436 562	26,2%	23,5%
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	726 640	7,8%	7,0%
IND. EXTRACTIVES ou PETROLIERES	585 935	6,3%	5,6%
AUTRES INDUSTRIES	1 123 987	12,1%	10,8%
TERTIAIRE	4 441 386	47,8%	42,8%
PIB au coût des facteurs	9 282 632	100,0%	89,4%
Droit et taxe à l'importation+TVA	1 102 024	11,9%	10,6%
PIB	10 384 656	111,9%	100,0%

Page 20/20

Annexe 2 : Liste des présences atelier 21/02/2012

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union – Discipline – Travail

DIRECTION DES CULTURES DE RENTE

ATELLIER DE VALIDATION DU RAPPORT PROVISOIRE DU BILAN DIAGNOSTIC ET DES SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Date: 21/02/2012

LISTE DE PRESENCE

Nº	Nom & Prénoms	Structures	N° de téléphone	E-Mail	Signature
1	ZAMBLE GILL	ITRADIS	07248402		- APP
	MUUTRAONE A.	FIRCA	37528172	traorea@firea.ci	1
_	KONATE VASSELEKE	FENOPA CE ANA PROCATOU	07-03-84-09	Kunves 10 Oychou. fro	
4	TUO Siriki	MINICON	05-71-15-73	tusiviki Oyahoo. R	
5	ESSO KOLADIO MAXITE	MINAGRI	03370934	Kouadio maxime 2000 @ yala esso maxime @ Rotmail. Com	f Jug
6	BLESSE YVES	DPPF/MINAGRI	02 89 39 36 44 64 65 01	byver81@ yahov. for	-
7	SILVE N. Zee	AHADER	05 52 35 52	monlowwerzie Byahoo.com	Att
8	KOFFI CASIMIR	APAG FROGATON	The second secon	Krifficanimi@ymodica	a Janapat
9	KAmara Amara	Fesapacion)		14BP14DCAGEY 14_	10/9/0

Nº	Nom & Prénoms	Structures	Nº de téléphone	E-Mail	Signature
10	Kone Wayanger	ANAPA-CE	49-616867	anapacici Dymilion	- 17
11	METAN KONE	SYNAPACO-CE ANAPROCATOU	09.74.56.35		- AP
12	K Kouani redoused	A PACI ANAPROCAJOU	07009789.	Edonar Houses Ryologic	6
13	KKIRINE Jean-Rock	ard Rodus for the OR	78 46 F5 30 28 46 F6 30	Mistine Ochance-at-org	(A)
14	KowaDIO Bernona	Edd Inhusho CI	28 0 0 767 40 88 .	kbernard@hanco-ii.org	Va. D
15	BAMBA SEMON	cceglus	10303200	Dececive ci	12
16	KANTO DIBRIMON ROMED D.	ACE - CI	20254850P264 08 05 89 05	OP. CID ace-group net	-0
	DAGOU Delbe repiq	AWADROCATOL	2317701	that sypat travol	Dell
18	SECONGO CLOTCHO	INTERCATOU		secongo Cychoof	2
19	GNONSOISOF Julien	INTERCATOU	05761541	jgnonsollyahor. fr	June
20	Yas Davida	Technoserve	07108879	Lyas Otros org	440
11	COULIBALY Publishings F.N.	GIZ-JCA	08 89 99 55	polo b forgo . costa bely @ 9.3. de	1000
12	New A Kou Kondy.	Chambre de	07-98 38/16	Excited an au royal and	Jul
		FASSOU Yakro	07 92 2521	Grand our apt as to	12
24	TRAORE GOUSSOUF	FENPACI	03706129	-	Te

Nº	Nom & Prénoms	Structures	N° de téléphone	E-Mail	Signature
25	KOSSA René	HINTHERY /SCR	20214029	Kossaren wycho fr	Par,
QC	N' GUESSAN KOFFI REDRIGHT	MINAGRI/DER	20210127	ngkaffiso@gmail.com	NA
27	Ome Togula K. Nasindsu	COCCIUE / DEGD	20 30 33 00	makundou . Rone @ coccus	a see
27	O. ASSI A. HERVE	MEF	09000444	heround eyabof	Auf
23	lemming B	Captet		Hille - Charly pulparte	La
30	G. Busy R.	DUST.	20 81 83 80	sec. engre. es	1
31	Hne SORO	MINAGRI/DCR	04040254	mariam leader @yall	Daniel .
52	N'CHO YAPI PATRICE	ARECA	22435582 05302334	Menchelaso@gnailcom	Rus
H					
H					
-					
			-		

Annexe 3:

Liste des personnes rencontrées

ABO KOUADIO Boua, MINAGRI/Bouna

ABOUBAKARY Traoré, Intercajou

ADIKO Amoncho, Directeur des Programmes de recherche, CNRA

ADOU KOUAKOU Mathias, Coopérative COOGES

AGBO Bernard, GIZ/ICA Accra

ANGNIMAN Pierre Ackah, Directeur Exécutif, FIRCA

APHING-KOUASSI Nicole, ANADER

APPIA Koffi Yao, COOPRADI & AEC-CI

BAMBA Issa, Producteur de noix de cajou, Odienné

BAMBA Semon, CCC CI/UE

BAMBA Yaya, TORTYH

BANKOLE Désiré D., TechnoServe

BASSIFOU Ouattara, Coopérative COCOPRAGEL, Intercajou

BASSOUMORI Traoré, ANADER

CHAABANE Taoufik, ONUDI

CHAUSSE Jean-Paul, Banque Mondiale

CISSE Sidiki, ANADER

COULIBALY, Messitro MINAGRI/Odienné

COULIBALY Brahima, Coopérative CADJIKO

COULIBALY Djibril, ONG Chigata

COULIBALY Lacine, ANADER/Korhogo

COULIBALY Yacouba Dofana, Coopérative UFACOCI

COULIBALY Yalamissa, COCADI coopérative

Coulibaly Zana, GIZ/ICA Bondoukou

DAGOU Crépin, Syndicat National des Producteurs d'Anacarde et de Gingembre

DAOUDA Yao, TechnoServe

DAZIHEM NAY Berthelemy, ANADER/Odienné

DEA Segbe, AGRIMAXI S.A.

DEMBELE Vamara, MINAGRI/Ferkéssedougou

DIABAGATE Falle, Conseiller Agriculture et Ressources Animales, Présidence de la République

DIALLO Issa, Coopérative CADJIKO

DIARRASSOUBA Moussa, Producteur de noix de cajou, Odienné

DIARRASSOUBA Odou, Coopérative COPROCAKO

DIOMANDE Nossamba Mondeny, ONG ROMAF

DJAN NAKAN Vincent, ARECA

DOUKOURE Bakary, ANADER/Korhogo

ELIASSOU Zakarya, MINAGRI/Korhogo

FOFANA Brahima, Union des Producteurs de Cajou de la Sous-Préfecture d'Odienné, Intercajou

FOFANA Mamadou, Producteur de noix de cajou, Odienné

GUE Simplice, ARECA

IBRAHIM M., CNRA/Tanda

KADJO Roméo, Audit Contrôle et Expertise (ACE)

KAFROUMA Angbonou, ANADER/Korhogo

KAMADJE Bakary, Fabricant d'équipements de la transformation, Korhogo

KAMARA KA Yves, OLAM/Dimbokro

KEITA, Amadou COCADI coopérative

KELLER Peter, GIZ/ICA Accra

KOMENAN Mougo N'Da, Coordonnateur National, ONUDI

KONAN Constance, INADES-Formation

KONAN Ahoutou, Chef du Département Appui au Développement, CNRA

KONATE Mamadou, Coopérative COOPARES

KONATE Noumoké, Audit Contrôle et Expertise (ACE)

KONE Abdoulaye, SITA S.A.

KONE Adama, ANADER/Bouna

KONE Kadidja, INADES-FORMATION

KONE Moussa, Coopérative COBAKO

KONE Nabindou épse TOGUILA, CCC CI/UE

KOUABENA KOUASSI Thomas, Coopérative COPABO

KOUAKOU Raphaël Konan, Cajou de Fassou

KOUAME Brou, ANADER

KOUAME Gabriel, Direction des Statistiques, MINAGRI

KOUAME N'Guessan, MINAGRI/DGDRNE SES

KOUAME Rodrigue, Ecobank

KOUASSI Edmond, CODINORM

KOUASSI Eugène, MINAGRI/Tanda

KOUATELAYE Albert, Banque Financière Agricole

KOUIZIA Denis, ARECA

Le BUSSY Philippe, DUE

MALAMINE Sanogo, ARECA

N'DA ADOPO Achille, CNRA

N'Da KOMENAN Mougo, ONUDI et Ministère de l'Industrie

NDRI Venance, ANADER/Bondoukou

N'DIAYE Oumar, Directeur du Département Cultures d'Exportation, FIRCA

NGUESSAN Christian, I2T

NGUESSAN Michel, MINAGRI/Korhogo

NGUESSAN Rodrigue Koffi, MINAGRI/DCR

NILS Didier, DUE

NOUMBA Frédéric Mao, I2T

OUATTARA Drissa, MINAGRI/Korhogo

OUATTARA Péyogori, PNUD/Korhogo

PARTHEEBAN Théodore, OLAM Ivoire

PRABIRA Pili, OLAM/Bouaké

RABANY Cédric, RONGEAD

RICAU Pierre, RONGEAD

SAMAKE Mamadou, Producteur de noix de cajou, Odienné

SANOGO Youssouf, Coopérative COPAS

SEKONGO Foniké, Coopérative COPABO

SEKONGO Soungari, ONG Chigata

SEREY EIFFEL Philippe, Présidence de la République

SILUE Fatoumata, Chambre de Commerce et Industrie/Korhogo

SILUE Kassoum, COCADI coopérative

SORHO Uazéni, Coopérative CAPACI

SORO Ferela, Coopérative CHONGAGNINGUI

SORO Odette, Coopérative KLOGNONMON

SYLLA Oumar, AFD

TOTO YAO Michel, ANADER/Korhogo

TOURE Aboubakar, GIZ/ICA Korhogo

TOURE Diabaté Massogbé, SITA S.A.

TOURE Siompan, MINAGRI/Korhogo

TRAORE Assista, FIRCA

TRAORE Lacina, Fabricant d'équipements de la transformation, Ferkéssedougou

TRAORE Siméon, AGRIMAXI S.A

WILHEMI-SOME Andrea, GiZ

YAO KOUASSI Eugène, MINAGRI/Bondoukou

YAO ZOGALOU Fabien, DINCOMCI

YEO Réné, Coopérative KLOGNONMON

YEO Allasane, Coopérative COOPARES

YEO Fanta Tiamb, Coopérative CHONGAGNINGUI

YEO Naminata, Coopérative CHONGAGNINGUI

YEO Tenebé, Coopérative UFACOCI

YEO Yacouba, GIZ/ICA Korhogo

YEO TENEBE Abou, C.C.K.

ZEAN Jean-Pierre, Direction des Statistiques, MINAGRI

Liste des documents consultés

- 1. Aboubakar TOURE (2009) Mise en place d'une filière biologique de noix de cajou dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Rapport de stage, 67 p.
- 2. ACi (2010) Analysis of the Cashew Sector Value Chain in Côte d'Ivoire, 76 p.
- 3. ACi (2011) Competitiveness of the African Cashew Sector, 54 p.
- 4. AFD (2010) Etat des lieux de la filière anacarde en Côte d'Ivoire. Rapport de stage, 71p.
- Africa Agribusiness and Agro-industries Development Initiative (3ADI), « Meeting Report Validation of MIT/UNIDO Diagnostic Study and Development Support Programme for Tanzania's Cashwnut Value Chain, 17-18 June 2011, at Kibaha » http://www.3adi.org/tl_files/3ADIDocuments/Country%20information/Tanzania/ Expert%20Meeting%20Cahsew%20062011.pdf
- 6. ARECA (2006) Atelier National sur la filière anacarde. Bilan diagnostic et perspectives de développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire. Rapport général, 61 p.
- 7. Babacar SAMB, Adama SORO et Richard MEA (2009) Analyse des risques et Traçabilité dans la filière anacarde de Côte d'Ivoire. Rapport provisoire, 119 p.
- 8. Bajou bi TOMINI et Koffi Désiré N'GUESSAN (2008) Programme de formation des coopératives de la filière anacarde en Côte d'Ivoire. Rapport final, 60 p.
- 9. Banque Mondiale, « Doing Business 2012 : Entreprendre dans un monde plus transparent Comparaison des réglementations qui s'appliquent aux entreprises locales dans 183 économies », 2011
- Banque Mondiale, « Un Agenda pour la Croissance Basée sur les Exportations et les Ressources Naturelles », Rapport n° 62572-CI, 20 septembre 2011
- 11. BDPA (2006) Etude de la stratégie d'amélioration du peuplement végétal des plantations en zone forestière de Côte d'Ivoire. Rapport définitif. Tome 1.
- 12. Baobab, « Cashews in Ghana: Nut cluster », The Economist, 19 octobre 2011
- 13. CNRA/CTA (2008) Bien cultiver l'anacardier en Côte d'Ivoire, 4 p.
- 14. Clive P. TOPPER (2002) Issues and constraints related to the development of cashew nuts from five selected african countries. International Trade Center, Common Fund for Commodities, 24 p.
- 15. Diabaté GAOUSSOU (2002) Analyse du secteur de l'anacarde. Situation actuelle et perspective de développement, 32 p .
- 16. E Raghu KUMAR (2009) Etude sur la stratégie de transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire, 129 p.
- 17. FIRCA (2004) Atelier de planification des activités de la filière anacarde, 42 p.
- 18. FIRCA (2009) Etat des lieux des procédés et équipements de transformation de l'anacarde et valorisation des produits dérivés de l'anacardier. Version finale, 90 p.
- 19. FIRCA (2009) Noix de cajou. Manuel de procédures et guide de bonnes pratiques post-récolte, 77 p.
- 20. FIRCA (2010) Réalisation de l'état des lieux et diagnostic organisationnel des coopératives de la filière anacarde. Rapport définitif, 127 p.
- 21. Jim FITZPATRICK (2011) Cashew Nut Processing Equipment Study, 40 p.
- 22. INADES/FIRCA (2009) Itinéraires techniques de production de l'anacarde, 44 p.
- 23. INADES/FIRCA (2009) Guide de bonnes pratiques sur la production, le séchage, le conditionnement-emballage et le stockage en milieu paysan, 31 p.
- 24. INADES/FIRCA (2009) Document de référence pour l'encadrement des producteurs et des coopératives de la filière anacarde, 54 p.
- 25. INADES-Formation (2003) Le manuel de l'anacardier, 32 p.
- 26. Judson WELSH et Eric AGNERO (2010) Stratégie financière filière anacarde Côte d'ivoire, 59 p.

- 27. Constance Konan et Pierre RICAU (2010) La filière anacarde en Côte d'Ivoire, acteurs et organisation, 35 p.
- 28. Kouamé Jean-Jacques TANO (2010) Durabilité de l'unité de décorticage artisanale de la coopérative des producteurs agricoles de Bondoukou (COPABO). Mémoire de fin d'études, 75 p.
- 29. MINAGRI (2008) Rapport de l'atelier sur la redynamisation de la filière anacarde en Côte d'Ivoire. Bilan des activités des groupes de travail, 5 p.
- 30. RONGEAD/IFCI (2008) Structuration professionnelle de la filière anacarde. Une contribution durable à la Paix Côte d'Ivoire, 24 p.
- 31. RONGEAD/IFCI (2008) Quelles stratégies pour la commercialisation des amandes. Ateliers des Leaders, Foyer Jeune Viateur de Bouaké, 50 p.
- 32. RONGEAD/IFCI (2008) Atelier bilan "Structuration professionnelle de la filière anacarde une contribution durable à la paix". Rapport de synthèse, 99 p.
- 33. RONGEAD/IFCI (2011) Projet de création d'un réseau NTIC proactif de partage des connaissances du marché mondial de la noix de cajou pour valoriser la filière en Côte d'Ivoire. Rapport de synthèse des ateliers d'auto-évaluation, 24 p.
- 34. RONGEAD (2011) Service d'information et d'accompagnement sur le marché, 24 p.
- 35. Sidoine Hervé KOUASSI (2008) Etude de la rentabilité des petites et moyennes unités de transformation de la noix de cajou. Mémoire de fin d'étude, 67 p.
- 36. Sylvain KOCKMANN (2009) Mise en place d'une filière biologique de noix de cajou dans le Nord de la Côte d'Ivoire. ISARA-Lyon, Mémoire de fin d'études, 97 p.
- 37. Jean-Philippe TAGUTCHOU, Centre Francophone de Rechercher Partenariale sur l'Assainissement, les Déchets et l'Environnement, « Valorisation des déchets en combustibles », 2012, http://www.cefrepade.org/nos-thematiques/valorisation-des-dechets-en-combustibles.html

Sites WEB consultés

http://aci.africancashewalliance.com/

http://www.areca-ci.com/

http://www.foncierural.ci/

http://www.vinacas.com.vn/

http://www.unctad.info/en/Infocomm/Agricultural_Products/Cashew-nut/

http://www.ethiquable.coop/fr/filieres-impacts/aperitifs/noix-de-cajou/producteurs/copabo.php

http://base.afrique-gouvernance.net/fr/corpus_dph/fiche-dph-301.html

http://www.anacarde.com/fr/documents

http://www.rongead.org/